

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SYDELON DU 12 DÉCEMBRE 2018
À 19H00
À LA CCCE
(2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom)
LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 15
Membres ayant donné procuration : 4
Membre absent excusé : 1

L'an deux mille dix-huit le douze décembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le quatre décembre 2018, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

Etaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. SAPIN, Mme BUHAJEZUK,
M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CORAZZA, M. JURCZAK,
M. MEDVES et Mme SPERANDIO (elle a suppléé M. CHEBBAH)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. LORENTZ et M. HERGAT

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GONNET (il a suppléé M. GLODEN)

Etaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FERRERO a donné procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. TARILLON a donné procuration à M. PAQUET

Mme CORION a donné procuration à M. JURCZAK

Publié(e) le 20/12/2018
Notifié(e) le
Yutz, le 20.12.2018
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.



COMMUNAUTE
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES a donné procuration à M. GLODEN

Était absent excusé :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THIONVILLE

: M. FISCHER

Suppléants présents dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. WOJTYLKA et Mme FERRY

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. HERGAT, M. LORENTZ et M. MEDVES sont arrivés à 19h17 pendant le préambule et ont participé au vote de toutes les délibérations.

M. SAPIN est arrivé à 19h26 pendant le préambule et a participé au vote de toutes les délibérations.

Affiché au siège du SYDELON le : **20 DEC. 2018**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

- Délibération N°2018-21 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 14 novembre 2018.
Délibération N°2018-22 : Adoption du règlement intérieur du personnel du SYDELON
Délibération N°2018-23 : Participations 2019, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés
Délibération N°2018-24 : Contrat de reprise des papiers du SYDELON
Divers

Délibération n°2018-21

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 14 novembre 2018

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 14 novembre 2018.

Délibération n°2018-22

Objet : Adoption du règlement intérieur du personnel du SYDELON

Le comité syndical :

- **adopte** le règlement intérieur du SYDELON.

Délibération n°2018-23

Objet : Participations 2019, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical :

- **accepte** de maintenir le montant du douzième de la participation estimé pour 2018 jusqu'au vote du budget primitif 2019.

Objet : Contrat de reprise des papiers du SYDELON

Le comité syndical :

- **autorise** le Président à signer le contrat de reprise du papier avec la société UPM, ainsi que toutes pièces y afférentes.

Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05.

Yutz, le 20 DEC. 2018

Le Président

Michel PAQUET

